

Numéro de l'acte	2017-152- URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	2.1.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

QUESTION N°2017-152

URBANISME: ZAC de la Garenne – Protocole d'accord et bilan de clôture de l'opération

RAPPORTEUR: Madame Caroline SAUDEMONT

Par convention de concession en date du 28 novembre 2003, la Commune d'Arques a confié à la SEPAC l'aménagement de la ZAC de la Garenne. Suite à la fusion-absorption en date du 31 décembre 2008, la société ADEVIA est substituée dans les droits et obligations de la SEPAC, concessionnaire initial.

Le 1^{er} janvier 2014, ADEVIA devient TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX.

La convention de concession étant aujourd'hui expirée, il apparaît nécessaire, conformément à l'article 22 de la convention publique d'aménagement, de présenter les comptes définitifs de l'opération.

Sont donc joints:

- la protocole de liquidation,
- le bilan de clôture de l'opération arrêté au 31 décembre 2015,
- l'attestation du commissaire aux comptes.

Ainsi, l'arrêté des comptes au 31 décembre 2015 fait apparaître un solde négatif d'un montant de 729.83 €. Ce solde sera réglé par la collectivité dans le cadre d'une participation d'équilibre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Et à l'unanimité, décide :

- d'accepter les termes du protocole et ses annexes,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le protocole joint en annexe, le bilan de clôture de l'opération de la ZAC de la Garenne, et toutes les pièces y afférant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 20 Décembre 2017

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

Affiché le 21 décembre 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le vingt et un décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 13 décembre 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal: Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL = Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON Karine BONVOISIN ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX Sophie LEBRIEZ ayant donné pouvoir à Alain RICOUART Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne BAROUX

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de présents ou représentés :

- = 20 présents
- 1 absents non excusé
- 0 absents excusé
- 8 absents excusés avec pouvoir

Monsieur Dominique GODART est nommé secrétaire de séance.